Réunion des Résidents et des Familles 2019

"sensibilisation des familles des résidents sur le risque de l'automédication et iatrogénie"

MAISON de FAMILLE les ETANGS

Iatrogénie médicamenteuse

La iatrogénie médicamenteuse désigne les effets indésirables provoqués par les médicaments. Elle regroupe des symptômes très divers depuis la simple fatigue jusqu'à l'hémorragie digestive, ou la fracture de la hanche. La prise de médicaments s'est aujourd'hui banalisée et ces risques sont trop souvent sous-estimés.

Actions de prévention de la iatrogénie

- Une fois par an, sensibiliser les résidents et les familles sur le risque de iatrogénie des médicaments et de l'automédication via les réunions d'information
- Une fois par an diffuser la liste préférentielle de médicaments aux médecins traitants
- En lien avec le pharmacien référent, analyser lors des réunions de coordination la consommation des médicaments prescrits aux résidents
- En lien avec les médecins traitants, réduire la part des résidents de l'EHPAD ayant plus de 10 lignes de prescriptions par mois
- Participer aux démarches institutionnelles régionales ou nationales visant à maîtriser la iatrogénie médicamenteuse

Point de vigilance : L' automédication

L'automédication consiste à se soigner avec des médicaments accessibles en pharmacie, sans prescription médicale.

Notre recommandation

Il convient de vérifier avec votre pharmacien s'ils sont adaptés à votre besoin (ou celui de votre parent) et d'échanger avec l'équipe médicale de la Maison dans le cas d'un traitement médicamenteux régulier.

marion.moreau@maisonsdefamille.com

MAISON de FAMILLE les ETANGS

Objectifs des actions de prévention de la iatrogénie

- Améliorer la communication avec les familles sur le risque de la iatrogénie médicamenteuse, ;
- Améliorer la communication avec les familles sur la gestion des traitements ;
- Améliorer la compréhension de l'intérêt des médicaments et les risques d'effets indésirables ;
- Sensibiliser les familles à informer les membres du personnel médical lorsqu'ils apportent un traitement non prescrit par l'EHPAD à leur parent ;
- Utilisation de la liste préférentielle par les médecins traitants ;
- En lien avec le pharmacien, mettre en place un suivi de la consommation des médicaments prescrits aux résidents ;
- Réduire la part des résidents de l'EHPAD ayant plus de 10 lignes de prescriptions par mois ;
- Améliorer nos pratiques à travers la participation aux démarches institutionnelles régionales ou nationales visant à maîtriser la iatrogénie médicamenteuse.